



ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat

Division des Personnels des Etablissements Privés
DPEP – 1^{er} degré

Rennes, le 16 août 2023

Le Recteur

Affaire suivie par :

à

Laurence BRYONE

Tel : 02 23 21 75 64

Fabienne LEFEUVRE

Départements 22-35

Tel : 02 23 21 74 49

Pauline MOUTOUCOUMARO

Départements 29-56

Tel : 02 23 21 74 56

Fanny STEPHAN

Remplacement

Tél : 02 23 21 74 66

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs
des établissements privés d'enseignement
du premier degré sous contrat

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Objet : Rentrée 2023

Références : DPEP1/ JG/FL

Je vous informe que le dossier de rentrée pour l'année scolaire 2023/2024 est disponible sur TOUTATICE – Ressources Administratives/DPEP.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les points suivants :

- Depuis la rentrée scolaire 2021, l'état de situation des maîtres est à compléter en ligne, via un lien qui vous sera communiqué ultérieurement. J'insiste sur l'importance de ce document qui permet de vérifier la situation des enseignants (quotité horaire, niveau de classe) au regard des informations enregistrées et de procéder aux éventuelles mises à jour. La campagne de saisie se déroulera du 6 au 15 septembre 2023.
- Le procès-verbal d'installation est exigé :
 - pour les contractuels définitifs ayant fait l'objet d'une mutation (nouveaux dans votre établissement)
 - pour tous les stagiaires**Il est à compléter avec la plus grande attention et à conserver dans l'établissement.**

Pour tous les changements intervenus dans votre école à la rentrée, suivre les instructions de l'imprimé 1. **Attention** : pour les maîtres déjà en poste dans l'école, **ne fournir de pièces uniquement si modification** de leur situation (changement d'état-civil et/ou de situation familiale, de domicile, de domiciliation bancaire...).

Les documents demandés seront adressés exclusivement par courriel aux adresses suivantes :

- Département des Côtes d'Armor : dpep1-22@ac-rennes.fr
- Département du Finistère : dpep1-29@ac-rennes.fr
- Département d'Ille-et-Vilaine : dpep1-35@ac-rennes.fr
- Département du Morbihan : dpep1-56@ac-rennes.fr

Pour les demandes de remplacement: je vous invite à vous reporter aux instructions de la fiche n°7 et à utiliser les adresses mail suivantes :

- Département des Côtes d'Armor : dpepremp1-22@ac-rennes.fr
- Département du Finistère : dpepremp1-29@ac-rennes.fr
- Département d'Ille-et-Vilaine : dpepremp1-35@ac-rennes.fr
- Département du Morbihan : dpepremp1-56@ac-rennes.fr

Je vous remercie de votre diligence, utile à la bonne mise en œuvre de ces dispositions.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation
Le chef de division des personnels
des établissements privés



Jacques GUEGAN